

8 Société et Culture

Réforme de la Fonction publique/Rencontre entre le ministre et les partenaires sociaux
Éclairer les leaders syndicaux sur les contours des réformes

C.G.K & AJT

Libreville/Gabon

LE ministre de la Fonction publique, de la Modernisation du service public, chargé de la Réforme de l'État, Jean-Marie Ogandaga a reçu, en fin de semaine écoulée, le groupement syndical "Les 17". Cette rencontre qui s'est déroulée à l'auditorium dudit ministère avait pour souci d'éclairer la lanterne des leaders syndicaux sur les contours des réformes nouvellement engagées au sein de la Fonction publique, principalement la gestion des ressources humaines de l'Etat.

Au cours de cet échange pour le moins houleux, les syndicalistes et le ministre ont abordé plusieurs points. Notamment les mesures actées lors du Conseil des ministres du 23 février 2018, au nombre des-



Photo : D.R

Vue partielle des membres des "17" présents aux échanges...

quelles le paiement au trentième. La grève amorcée par Dynamique Unitaire (DU) le 9 mars dernier n'a pas été en reste. Après plusieurs heures de débats parfois heurtés, "Les 17", dont on ne connaît pas réellement le poids parmi les fonctionnaires, trouvent que cette séance de travail aura été utile. En ce qu'elle aura permis d'apporter un peu plus de lumière sur cer-

taines zones d'ombre. Morceaux choisis : « Personne n'est contre la réforme. Au contraire, c'est une bonne vision ! Nous sortons de cet entretien satisfaits de certains éclairages mais, entre ce que l'on dit et sa mise en œuvre, il y a souvent un fossé qui fâche. C'est l'appréhension que nous avons. Nous souhaitons que ce qui a été dit, et donc ce qui est prévu dans le cadre des



Photo : D.R

... avec le ministre de la Fonction Publique, Jean-Marie Ogandaga

réformes annoncées soit vraiment matérialisé pour que l'agent public, c'est-à-dire le fonctionnaire gabonais, puisse vraiment ressentir cela dans son quotidien», a confié le coordonnateur de ce regroupement syndical, Antoine-Lambert Boundzanga. Avant de procéder à la présentation de leur équipe qui se veut, selon lui, un regroupement de plusieurs confédérations

syndicales des secteurs public et privé. « Nous sommes aujourd'hui le groupe répertorié au niveau du ministère du Travail. Nous avons des fédérations affiliées. Nous avons voulu nous rapprocher du ministre de la Fonction publique pour bien comprendre, afin de bien les relayer, les éclairages qui étaient à apporter sur des mesures actées en Conseil des ministres. Mesures qui

touchent certaines dispositions de la loi 2001/2005 portant Statut général de la Fonction publique, à l'origine, aujourd'hui, de beaucoup d'incompréhensions dans le monde du travail», a-t-il déclaré, en substance. Au sujet de la grève lancée par Dynamique unitaire, le coordonnateur "des 17" a dit ne pas s'inscrire dans cette démarche. « Nous sommes dans le cadre de la liberté syndicale. Chacun est libre de poser des actes qui sont les siens. Mais nous, nous sommes dans l'approche de pouvoir négocier (...) Voilà pourquoi nous nous sommes rapprochés du ministre de la Fonction publique, afin de comprendre, avant de poser des actes qui peuvent être favorables ou peu favorables aux travailleurs», a indiqué le porte-parole du groupe.

Oeuvre de bienfaisance

Azur Gabon au chevet des handicapées

COE

Libreville/Gabon

UNE trentaine d'agents de la société de téléphonie mobile Azur Gabon, à la tête de laquelle l'administrateur directeur général, Max Richard Massengo, s'est rendue dernièrement au siège de l'Association des femmes handicapées du Gabon, à Nzeng-Ayong, dans le 6^e arrondissement de Libreville. C'était pour procéder à la remise d'un don composé essentiellement des denrées alimentaires et de vêtements.



Photo : COE

La directrice des ressources humaines d'Azur, Audrey Jelly Kouaki, remettant symboliquement le don à la responsable de l'association.

Une façon pour cette entreprise, malgré les difficultés financières qu'elle

traverse, d'apporter son soutien à ces personnes vivant avec un handicap. Azur Gabon a voulu mettre de la joie dans le cœur de ces femmes, considérées à tort comme des maillons faibles de la société. « Nous sommes ici, avec nos sœurs et nos mères, pour vous offrir un présent. Nous ne pouvons rester indifférents face au quotidien des femmes handicapées qui, aujourd'hui, ont pris conscience du rôle qu'elles ont à jouer dans la société. C'est notre manière de les épauler», a confié M. Massengo.

Les bénéficiaires se sont dites sensibles à cette marque d'attention. « Nous, femmes handicapées de cette association, vous remercions d'être venus parmi nous. Nous n'avons pas l'habitude de recevoir ce genre de don. Cela prouve vraiment qu'il y a de la considération à notre égard et que vous ne nous voyez pas comme des sous-hommes. Mais, nous n'avons rien à vous donner en retour, si ce n'est vous

remettre entre les mains du Bon Dieu. Je profite également de cette occasion pour remercier maman Sylvia Bongo Ondimba, qui

nous soutient beaucoup», a déclaré Fabiola Pambo, la représentante des bénéficiaires. La rencontre s'est achevée

par une mini conférence-débat sur le thème "Ce que veulent les femmes". Et les échanges ont été porteurs d'espoir.



LYBEK 2018

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017**, initiée du **01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général

 DR. Nicole ASSELE

1432 01 797300

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 104 Libreville - Gabon
 Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 103
 www.cnss.gq • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel

afao ISO 9001